

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1er février 2024
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX**

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/02/2024 (accusé de réception du 07/02/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Rapport d'orientations budgétaires 2024

Avant le vote du budget, doit se tenir un débat relatif au rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui préside à la construction dudit budget traitant notamment des engagements pluriannuels envisagés, des orientations en matière de masse salariale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

« Article L2312-1 du code général des collectivités territoriales

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Sommaire

| | |
|--|----|
| Le contexte économique et social | 3 |
| Principales dispositions de la loi de finances pour 2024 | 3 |
| Rappel de la stratégie financière | 4 |
| Les orientations politiques du budget 2024 | 5 |
| Le périmètre financier des budgets de la commune..... | 9 |
| I – Les éléments de rétrospective..... | 11 |
| II - Approche prospective | 12 |
| A / L’investissement prévisionnel, la PPI..... | 12 |
| B/ Politique RH..... | 13 |
| C / Dette | 16 |
| III - Le cadre budgétaire de 2024..... | 20 |
| 1– Évolution des recettes de fonctionnement..... | 20 |
| 2 – Évolution des dépenses | 22 |
| 3 – Évolution des soldes de gestion | 23 |
| 4 – Investissement prévisionnel | 23 |

Le budget de la commune est composé du budget principal et de trois budgets annexes (zones d'habitat, parkings en ouvrage et location de bâtiments). Un quatrième budget annexe est en extinction et porte les dernières parcelles à commercialiser par QBO sur les anciennes zones d'activités communales.

Le budget 2024 sera présenté au cours de la séance du conseil municipal du 21 mars 2024.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Après un exercice 2023 malmené par les effets de l'inflation et en particulier la hausse du prix de l'énergie, l'exercice 2024 devrait s'exécuter dans un contexte économique plus favorable.

L'inflation est en repli et les prix de l'énergie diminuent, sans pour autant retrouver les niveaux d'avant la crise énergétique. Les taux d'intérêts qui ont subi une hausse très rapide se sont stabilisés en fin d'année 2023. Les projections économiques permettent d'espérer une baisse progressive de ces taux, dès 2024.

Pour autant, les effets de l'inflation se feront encore sentir en 2024, avec un décalage des effets de la hausse des prix sur certains contrats à renouveler ou encore sur la masse salariale.

Le contexte géopolitique laisse néanmoins planer des incertitudes réelles sur la conjoncture. Par ailleurs, la crise climatique conduit à accélérer la transition énergétique et la décarbonation des économies. Elle amène aussi à intégrer dans les politiques une dimension de lutte contre les effets déjà présents (et notamment sur les épisodes climatiques plus violents type tempêtes, pluies diluviennes ou vagues de chaleur persistantes).

Plus largement, l'inflation a érodé les capacités financières des ménages et une diminution de la consommation a été constatée dès 2023. La précarité progresse.

Au niveau local, la tension sur le marché de l'immobilier crée une forte tension sur le logement, au cœur de l'attractivité

PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2024

Le gouvernement prévoit une croissance de 1,4 % et une inflation de 2,6 % en 2024.

Le déficit de l'État atteindrait 4,4 % du PIB (contre 4,9 % constaté sur l'exercice 2023) pour un montant de 144 milliards d'euros en 2023. Le poids de la dette publique baisserait pour atteindre 109,7 % du PIB.

Il est à noter que le Haut Conseil des Finances Publiques a considéré que la prévision de croissance du gouvernement tout comme la baisse du déficit, semblent élevées et résultent d'hypothèses favorables.

Actualisation loi de finances des bases de fiscalité locale : le mécanisme de calcul prenant en compte l'inflation glissante de novembre à novembre conduit à fixer le taux d'actualisation des bases à 3,89 %, qui s'applique aux bases de taxe foncière et de la taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants).

Assouplissement des règles de liaison entre les taux : notamment entre la TH résidences secondaires et la TF. Pour autant, la commune de Quimper n'entre pas dans cet assouplissement et continue d'être régie par la liaison stricte des taux.

Budget vert : mise en place d'un référentiel obligatoire « budget vert » pour les communes et EPCI de plus de 3500 habitants pour les comptes administratifs et ce, à compter de l'exercice 2024. Il s'agit d'une nouvelle annexe au document budgétaire intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ». Cette annexe ne concernera que la section d'investissement en listant « les dépenses d'investissement qui contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique ».

Amortisseur électricité : le dispositif mis en place en 2023 est prolongé, mais avec des conditions plus restrictives.

DGF : l'enveloppe totale de la DGF est augmentée de 320 M€ pour financer tant la part forfaitaire que la part relative aux dotations de solidarité.

Fonds vert : ce fonds d'accélération écologique dans les territoires dotés de deux milliards d'euros, aussi appelé "fonds vert", est reconduit et doit venir favoriser les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds encourage notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

RAPPEL DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE

L'objectif reste un maintien de la capacité d'investissement qui s'inscrit dans un recours mesuré à l'endettement, avec une capacité de désendettement de moins de 6 ans en 2026. La situation économique exceptionnelle de 2023 a conduit à une baisse de l'épargne de gestion. Elle sera rétablie dès l'exercice 2024.

Le budget 2024 s'inscrit dans une vision pluriannuelle permettant d'assurer les équilibres financiers tout en permettant la réalisation du projet politique.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement en faisant des économies conjoncturelles et en poursuivant le travail pour réaliser des économies structurelles.

La recherche de financement reste une priorité. Il n'est pas prévu de recours au levier fiscal.

LES ORIENTATIONS POLITIQUES DU BUDGET 2024

Le budget 2024 s'exécutera dans un contexte financier moins tendu qu'en 2023, il n'en reste pas moins complexe.

La poursuite de la politique d'investissement et la consolidation du service public au quotidien sont à assurer en visant à maintenir des équilibres soutenables pour l'avenir, qui passe par une gestion responsable des ressources.

Le projet municipal qui fonde pour l'action de la ville s'appuie sur quatre axes. Le budget 2024 permettra la poursuite de la mise en œuvre de ce projet.

Le premier de ces axes est une **ville à l'écoute de ses habitants et bienveillante**. Pendant les premières années, les conseils de quartier et les commissions extra-municipales ont été mises en place. Le budget participatif en 2023 a permis de dégager les projets pour les deux exercices (2023 et 2024), la prochaine campagne de consultation aura lieu en 2025 et l'exercice 2024 permettra la mise en œuvre des projets sélectionnés par les habitants.

Les conseils de quartier seront renouvelés en 2024.

La ville bienveillante est celle qui lutte contre les discriminations et, en particulier, s'engage dans l'égalité Femmes-Hommes. Au-delà de l'expression de notre intention, nous nous donnerons les moyens pour progresser vers cet objectif. Ainsi nous entrons dans une démarche visant à mettre en œuvre un plan d'actions spécifiques.

La sécurisation des abords des écoles se poursuivra.

Dans la poursuite des engagements pris, les effectifs de la police municipale seront complétés par deux recrutements en 2024.

Le deuxième axe du projet municipal est **une ville responsable et durable**. Les transitions sont au cœur de l'action publique. La crise énergétique nous a rappelé notre vulnérabilité sur la question énergétique et la dernière tempête Ciaran sur les conséquences des épisodes plus intenses liés au dérèglement climatique.

La sobriété énergétique est la première exigence, et le plan d'action déployé en 2023 et poursuivi en 2024 est complété avec des opérations de rénovation énergétique. Un contrat de performance énergétique sera mis en place pour le musée. Le remplacement des lampes d'éclairage public sera poursuivi. L'autoconsommation par la pose de panneaux photovoltaïques (ombrières au centre technique...) sera continuée. En lien avec QBO, les outils d'ingénierie et de diagnostic des projets seront renforcés.

La ville durable se traduira également par le développement des voies de mobilité active, en particulier avec le lancement des travaux d'aménagement des quais de l'Odette et la réalisation d'une voie bidirectionnelle le long du boulevard au droit du Théâtre.

La végétalisation des cours d'écoles se poursuivra sur 2024.

Les conséquences de la tempête Ciaran se font encore sentir et le travail de sécurisation, replantation et réflexion sur une renaturation résiliente aux événements climatiques feront partis des travaux 2024.

Le troisième axe est **la ville solidaire et inclusive**. Les politiques de solidarités sont, par nature, transversales. Il s'agit bien sûr d'apporter de l'aide à ceux qui sont en précarité sociale, médicale ou sans abri. La solidarité passe aussi par l'accès au service public et la facilitation de la vie quotidienne des Quimpérois.

Les conseillers numériques poursuivront leurs actions pour rendre les outils numériques accessibles au plus grand nombre.

Les aménagements de l'espace urbain se poursuivront pour que tout le monde ait sa place et soit en sécurité.

Il n'y a pas de solidarité sans égalité. Ainsi, la mise en place au niveau communautaire d'une commission égalité, lutte contre les discriminations identifiera des actions concrètes sur Quimper.

Enfin, la poursuite des études pour la construction de l'hôtel des solidarités doit permettre d'aboutir à un outil adapté à toutes les personnes ayant un besoin d'un accompagnement.

Une ville solidaire et inclusive doit aussi permettre de pouvoir se loger, quel que soit son niveau de vie. L'équipe municipale continuera son engagement pour le développement d'offres de logements adaptées à tous.

Le dernier axe est **une ville dynamique et attractive**.

De nombreux projets renforçant l'attractivité de la ville entrent dans leur phase de réalisation : construction des halles gourmandes, accompagnement par la commune des travaux du PEM, de l'opération Cœur de ville et de l'OPAH-RU ou encore du quartier de l'eau blanche.

Renforcer l'attractivité c'est permettre à ceux qui le souhaitent de trouver un logement sur Quimper. Ainsi, des opérations de renouvellement urbain structurent le projet politique (Ty Bos, Kervilou, îlot Tour d'Auvergne...).

Une ville dynamique et attractive se mesure également par la pluralité des offres culturelles et sportives. Les équipements y participent. Les travaux du théâtre Max Jacob sont en cours, le skate parc de Creach Gwen sera livré et sur Penvillers, après la mise en service et l'inauguration de la piste d'athlétisme, l'éclairage d'un terrain de football et les études de reconstruction de la tribune seront à l'ordre du jour.

Nous poursuivrons parallèlement le soutien au tissu associatif, promoteur de créativité et d'animation de la ville. A ce titre, la qualité des animations de fin d'année a été saluée par le niveau de participation exceptionnelle des habitants de Quimper et de sa région. Nous développerons des offres complémentaires à destination des aînés, cela en maîtrisant l'enveloppe budgétaire globale.

La réussite du projet politique dépend des ressources pour le financer et le mettre en œuvre. Un service public de qualité s'appuie sur les services et les agents qui, au quotidien,

déploient et animent l'action publique. Le travail sur l'organisation a été important ces trois dernières années pour valoriser les agents et réduire les tensions dans l'administration.

La refonte du régime indemnitaire, pour le rendre plus juste et attractif y a contribué. Ce nouveau régime indemnitaire est déployé sur 3 ans (50 % de l'écart à la cible en 2022, 75 % de l'écart à la cible en 2023, 100 % de la cible en 2024). L'effort se poursuit également que ce soit sur la contribution à la prévoyance ou la mutuelle.

L'équilibre pluriannuel à assurer pour permettre aussi bien le maintien du service dans le temps que le financement des investissements, nécessite de réinterroger l'organisation et les dispositifs mis en place. Ce travail d'amélioration continue de l'efficacité et de la qualité du service rendu se poursuivra en 2024.

L'action de la commune de Quimper est complétée par celle de sa communauté d'agglomération, Quimper Bretagne Occidentale.

Ainsi en matière de transition énergétique et écologique, QBO poursuivra les travaux de reconquête des berges de l'Odet.

QBO lancera les travaux de construction d'un réseau de chaleur sur le quartier de Penhars, mais également le projet de ferme solaire à Kerjequel.

2024 verra également la poursuite de la mise en place de la nouvelle politique déchets dont la gestion des biodéchets.

Avec la mise en place des schémas directeurs, la politique de l'eau et de l'assainissement se dotera d'outils de pilotage des investissements pour sécuriser le réseau et diminuer les pertes de ressources en eau. Sur le territoire de la commune, la SAUR est le nouvel exploitant du réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024.

Plus globalement, l'action de QBO s'inscrira dans une perspective de transition énergétique et écologique, que ce soit avec la rénovation de la piscine de Kerlan Vihan ou les projets d'extension ou de construction d'équipements dont la grande salle.

En matière de transports urbains, dans l'attente de la désignation d'un nouveau délégataire, le service est amélioré sur les réseaux HandiQUB et QUBNoz.

En matière de service public de proximité et de solidarité, au-delà des politiques publiques existantes, il est prévu en matière de petite enfance de lancer la maîtrise d'œuvre relative à la construction de la future crèche de Roz Maria qui aura vocation à remplacer l'équipement vieillissant de l'Arche de Noé.

En matière d'attractivité du territoire, les travaux du PEM se poursuivent, avec la livraison et la mise en service de la passerelle, les travaux d'aménagement sur l'espace public, la construction et la livraison de la nouvelle gare routière et le bâtiment voyageurs de la gare elle-même.

Les travaux de la grande salle événementielle ont débuté en 2023 et se poursuivront en 2024 pour une livraison en 2025.

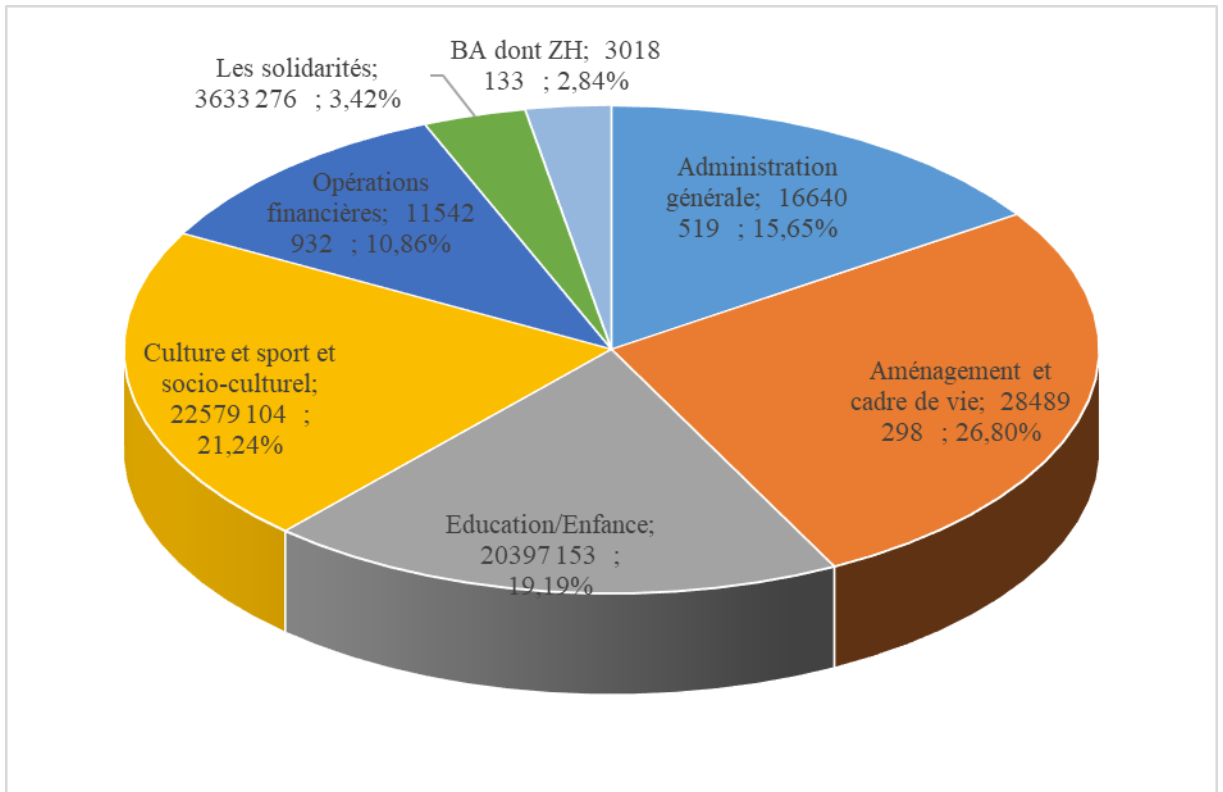
Face aux tensions que connaissent les habitants en matière de logement, la politique habitat promeut la construction et la rénovation de logement. Cette politique s'inscrit également dans l'accompagnement à la transition énergétique.

LE PÉRIMÈTRE FINANCIER DES BUDGETS DE LA COMMUNE

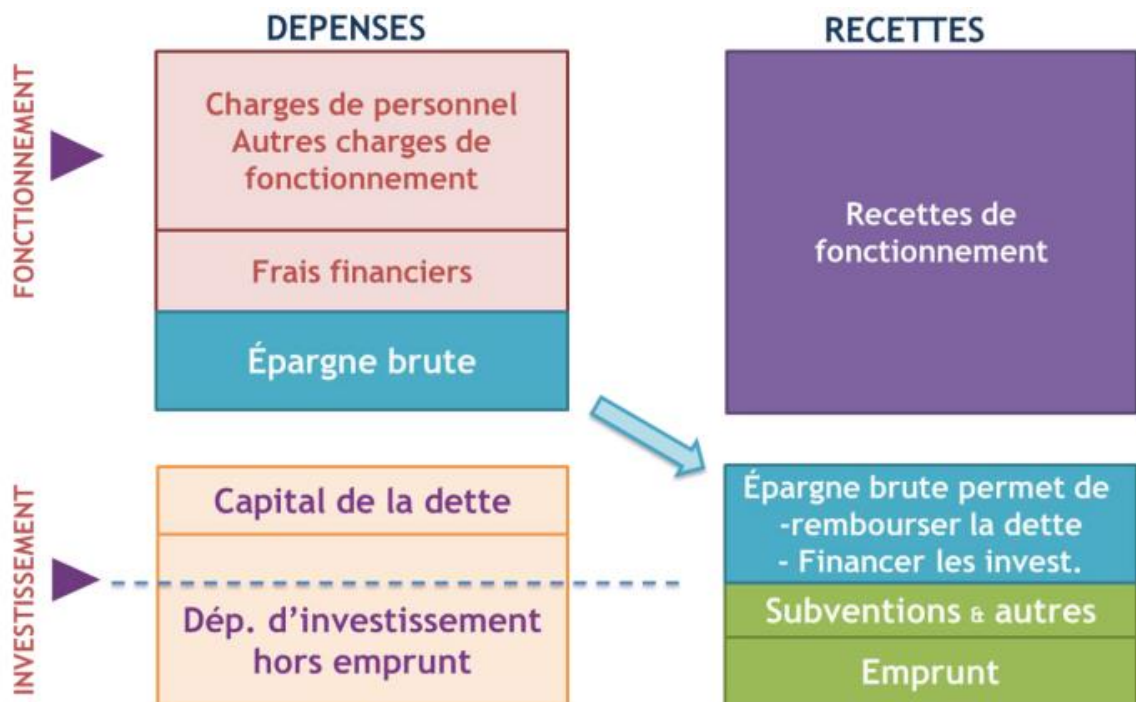
| | | | | | Variation | |
|---|---|----------------------|----------------------|----------------------|--------------|---------|
| Dépenses réelles nettes | | 2021 | 2022 | 2023 | Valeur | % |
| Budget principal | Dépenses réelles fonctionnement | 56 683 591 € | 58 453 272 € | 64 282 305 € | 5 829 033 € | 9,97% |
| | <i>dont subvention au CCAS</i> | 2 790 500 € | 2 815 500 € | 3 015 500 € | 200 000 € | 7,10% |
| | <i>Remboursement frais (-)</i> | 1 338 831 € | 1 347 783 € | 1 608 387 € | 260 604 € | 19,34% |
| | <i>Personnel AC QCOM (+)</i> | 8 604 653 € | 8 604 653 € | 8 604 653 € | 0 € | 0,00% |
| | <i>Dépenses réelles de fonctionnement net</i> | 63 949 413 € | 65 710 142 € | 71 278 571 € | 5 568 429 € | 8,47% |
| | Dépenses réelles investissement | 23 428 337 € | 25 676 196 € | 31 946 477 € | 6 270 281 € | 24,42% |
| | Dette | 6 240 000 € | 6 340 000 € | 7 050 000 € | 710 000 € | 11,20% |
| | Total | 93 617 750 € | 97 726 338 € | 110 275 048 € | 12 548 710 € | 12,84% |
| Zones d'habitat | Dépenses réelles fonctionnement | 0 € | 0 € | | 0 € | |
| | Dépenses réelles investissement | 5 112 225 € | 1 700 000 € | 1 452 050 € | -247 950 € | -14,59% |
| | Dette | | | | 0 € | |
| | Total | 5 112 225 € | 1 700 000 € | 1 452 050 € | -247 950 € | -14,59% |
| Locations et camping municipal | Dépenses réelles fonctionnement | 177 853 € | 196 885 € | 214 911 € | 18 026 € | 9,16% |
| | Dépenses réelles investissement | 266 000 € | 760 000 € | 244 500 € | -515 500 € | -67,83% |
| | Dette | | | | 0 € | |
| | Total | 443 853 € | 956 885 € | 459 411 € | -497 474 € | -51,99% |
| Parkings en ouvrage | Dépenses réelles fonctionnement | 608 072 € | 556 340 € | 657 772 € | 101 432 € | 18,23% |
| | Dépenses réelles investissement | 885 000 € | 422 900 € | 448 900 € | 26 000 € | 6,15% |
| | Dette | | | | 0 € | |
| | Total | 1 493 072 € | 979 240 € | 1 106 672 € | 127 432 € | 13,01% |
| Total net avec administration commune | Dépenses réelles nettes de fonctionnement | 64 735 338 € | 66 463 367 € | 72 151 254 € | 5 687 887 € | 8,56% |
| | Dépenses réelles investissement | 29 691 562 € | 28 559 096 € | 34 091 927 € | 5 532 831 € | 19,37% |
| | Dette | 6 240 000 € | 6 340 000 € | 7 050 000 € | 710 000 € | 11,20% |
| | Total des dépenses | 100 666 900 € | 101 362 463 € | 113 293 181 € | 11 930 718 € | 11,77% |
| Total brut hors administration commune | Dépenses réelles brutes de fonctionnement | 57 469 516 € | 59 206 497 € | 65 154 988 € | 5 948 491 € | 10,05% |
| | Dépenses réelles investissement | 29 691 562 € | 28 559 096 € | 34 091 927 € | 5 532 831 € | 19,37% |
| | Dette | 6 240 000 € | 6 340 000 € | 7 050 000 € | 710 000 € | 11,20% |
| | Total des dépenses | 93 401 078 € | 94 105 593 € | 106 296 915 € | 12 191 322 € | 12,95% |

Le tableau ci-dessus reprend l'ensemble des dépenses de fonctionnement nettes réelles (hors opérations d'ordres) de l'ensemble des budgets (budget principal et les trois budgets annexes) retraitées des effets de l'administration commune (réintroduction de la quote-part réglée par AC soit 8,6 M€).

La répartition par politique publique



Rappel du schéma de financement d'un budget du secteur public local



I – LES ÉLÉMENTS DE RÉTROSPECTIVE

Il s'agit de la rétrospective financière du budget principal.

| k€ | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Produits fonctionnement courant (A) | 67 715 | 71 024 | 74 121 |
| Produits fonctionnement courant stricts | 67 179 | 70 236 | 73 370 |
| Impôts et taxes | 47 835 | 49 936 | 52 393 |
| Contributions directes | 41 662 | 43 439 | 46 293 |
| Dotation communautaire reçue | 107 | 107 | 107 |
| Fraction TVA (CVAE) | | | 0 |
| Attribution FPIC | 0 | 0 | 0 |
| Solde impôts et taxes | 6 066 | 6 390 | 5 993 |
| Dotations et participations | 12 969 | 13 961 | 14 499 |
| DGF | 10 524 | 10 663 | 10 700 |
| FCTVA fct | 11 | 18 | 20 |
| Compensations fiscales | 1 098 | 1 215 | 1 318 |
| Compensations pertes bases | 0 | 0 | 0 |
| Fonds de péréquation divers | 0 | 0 | 0 |
| Dotation filet de sécurité | | 0 | 0 |
| Solde participations diverses | 1 336 | 2 066 | 2 461 |
| Autres produits de fonctionnement courant | 6 375 | 6 338 | 6 478 |
| Produits des services | 5 767 | 5 783 | 5 912 |
| Produits de gestion | 608 | 555 | 566 |
| Produits divers d'exploitation | 0 | 0 | 0 |
| Atténuations de charges | 536 | 789 | 751 |
| Produits exceptionnels larges (B) | 275 | 182 | 177 |
| Produits financiers divers | 25 | 7 | 7 |
| Produits exceptionnels | 250 | 175 | 170 |
| Produits fonctionnement (C = A+B) | 67 990 | 71 207 | 74 298 |
| Charges fonctionnement courant (D) | 53 354 | 54 343 | 61 697 |
| Charges fct courant strictes | 52 712 | 53 784 | 57 856 |
| Charges à caractère général | 14 756 | 13 825 | 16 065 |
| Charges de personnel | 25 032 | 26 986 | 28 697 |
| Autres charges de gestion courante (yc élus) | 12 924 | 12 973 | 13 093 |
| Autres charges fct courant | 0 | 0 | 0 |
| Atténuations de produits | 642 | 558 | 3 842 |
| AC versée | 308 | 308 | 3 520 |
| Contributions fiscales (FPIC, ...) | 256 | 245 | 272 |
| Solde atténuations de produits | 78 | 5 | 50 |
| EXCEDENT BRUT COURANT (A-D) | 14 361 | 16 682 | 12 424 |
| Charges exceptionnelles larges (E) | 215 | 186 | 139 |
| Frais financiers divers | 1 | 2 | 2 |
| Charges exceptionnelles | 215 | 184 | 137 |

| | | | |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Charges fonctionnement hs int. (F = D+E) | 53 570 | 54 528 | 61 836 |
| EPARGNE DE GESTION (C-F) | 14 420 | 16 678 | 12 462 |
| Intérêts (G) | 905 | 816 | 1 035 |
| Charges de fonctionnement (I = F+G) | 54 475 | 55 344 | 62 871 |
| EPARGNE BRUTE (J = C-I) | 13 515 | 15 862 | 11 427 |
| Capital (K) | 6 092 | 6 210 | 6 568 |
| EPARGNE NETTE (L = J-K) | 7 423 | 9 653 | 4 859 |
| Dépenses d'inv hors annuité en capital | 16 771 | 19 785 | 31 067 |
| Dépenses d'inv. hors dette | 16 771 | 19 785 | 31 067 |
| Remboursements anticipés | 0 | 0 | 0 |
| EPARGNE NETTE | 7 423 | 9 653 | 4 859 |
| Ressources propres d'inv. (RPI) | 4 756 | 4 174 | 5 363 |
| Opérat° pour compte de tiers (Rec) | 0 | 0 | 0 |
| Fonds affectés (amendes...) | 206 | 322 | 361 |
| Subventions yc DGE / DETR / DSIL | 1 459 | 1 086 | 3 885 |
| Emprunt | 3 000 | 6 000 | 14 000 |
| Variation du résultat global de clôture | 74 | 1 449 | - 2 598 |
| Résultat Global de Clôture (RGC) | 1 061 | 2 598 | 0 |

L'exercice 2023 a été marqué par le choc inflationniste et la hausse du prix de l'énergie.

Par ailleurs, en 2023, 2 M€ de crédits ont été dépensés en régularisation du paiement des services communs informatiques (non versés en 2022). Les efforts de gestion et la bonne tenue des recettes ont permis de rester sur une épargne de gestion retraitée de 14 M€. Néanmoins cette épargne aurait dû être plus élevée pour permettre le financement de la montée en charge de l'investissement. L'ampleur de la hausse du coût de l'énergie a conduit à prélever le surplus d'épargne de gestion pour financer la partie résiduelle de la hausse de l'énergie non couverte par les efforts de gestion.

La réalisation du projet municipal se traduit par la montée en charge de l'investissement (31 M€) en 2023.

II - APPROCHE PROSPECTIVE

A / L'investissement prévisionnel, la PPI

Investissements récurrents

| Dép. nettes 2024 | Dép. nettes 2025 | Dép. nettes 2026 |
|------------------|------------------|------------------|
| 9 500 000 | 9 500 000 | 9 500 000 |

Investissements structurants

| Dép. nettes 2024 | Dép. nettes 2025 | Dép. nettes 2026 |
|------------------|------------------|------------------|
| 17 238 109 | 20 000 000 | 18 000 000 |

Les projets en cours en 2024

Les montants qui suivent sont TTC et incluent maîtrise d'œuvre et coût travaux.

- livraison de la piste d'athlétisme : 6,28M€ dont 605K€ sur 2024
- rénovation du théâtre Max Jacob : 7,48M€ dont 4,48M€ sur 2024
- nouvelles halles gourmandes : 8,4M€ dont sur 4M€ sur 2024
- réaménagement des quais de l'Odet – création d'une piste bidirectionnelle : 8,7M€ dont 2,9M€
- nouveau skate park à Creach' Gwen : 650K€ sur 2024
- rénovation énergétique du musée des beaux-arts : 3M€ dont 250K€ sur 2024
- participation à l'aménagement du PEM : 1M€ dont 1M€ sur 2024
- requalification du secteur de l'Eau Blanche : 5M€ dont 500K€ sur 2024
- aménagements routiers et cyclables sur la RD34 : 1,57M€ dont 781K€ sur 2024
- végétalisation des cours d'écoles : 700K€ dont 100K€ sur 2024
- sécurisation J. Prévert : 480K€ sur 2024
- passage à l'inox dans la restauration collective : 1M€ dont 20K€ sur 2024

B/ Politique RH

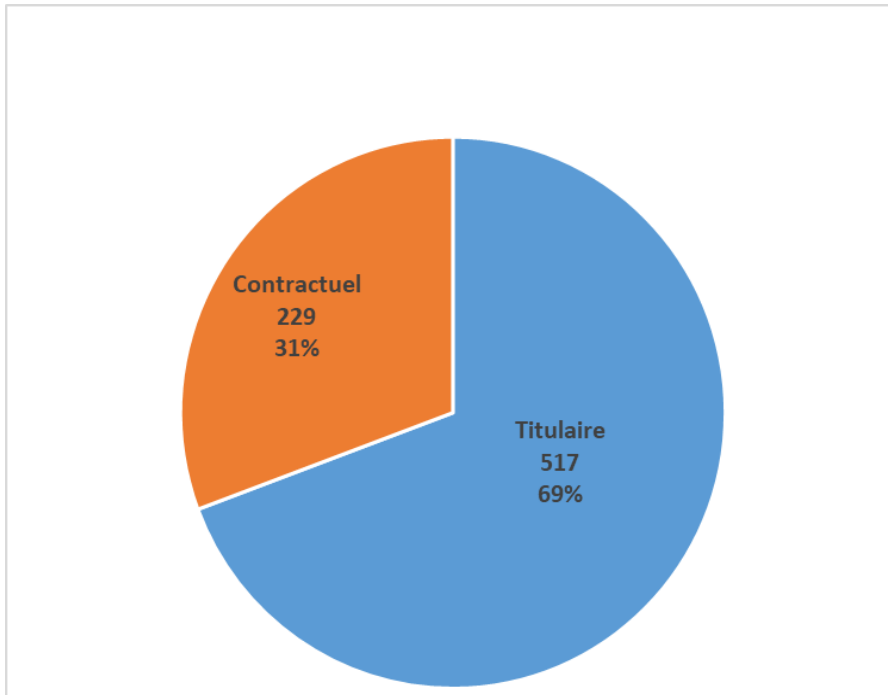
Éléments de bilan social :

Les chiffres présentés sont ceux des agents relevant exclusivement de la commune. L'administration commune comporte un peu plus de 330 agents travaillant tant pour QBO que pour la ville. En moyenne, la ville représente environ 60 % du temps de travail de ces agents.

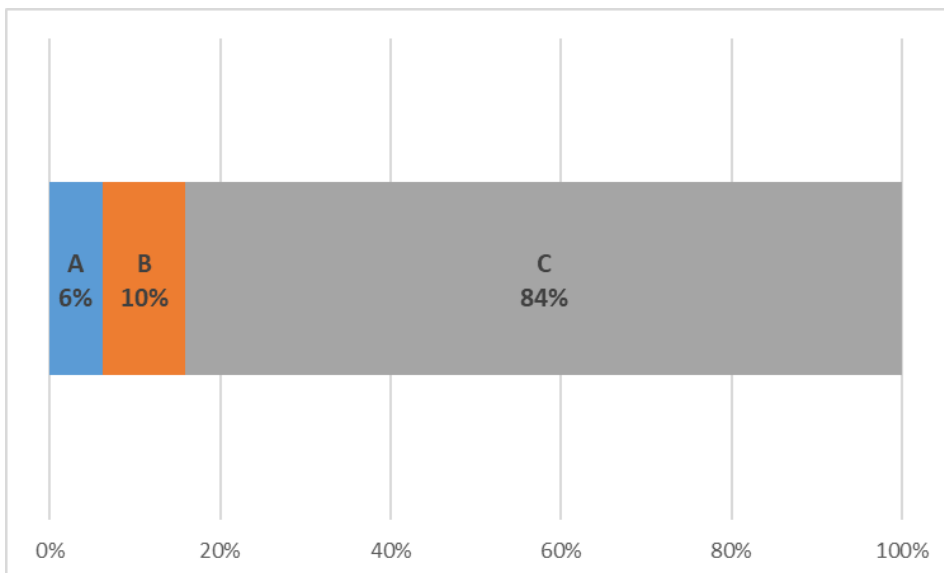
En 2023, la masse salariale de la commune a représenté 26,4 M€. Il convient d'y ajouter les 10,8 M€ versés à l'EPCI au titre de l'administration commune.

Répartition des effectifs

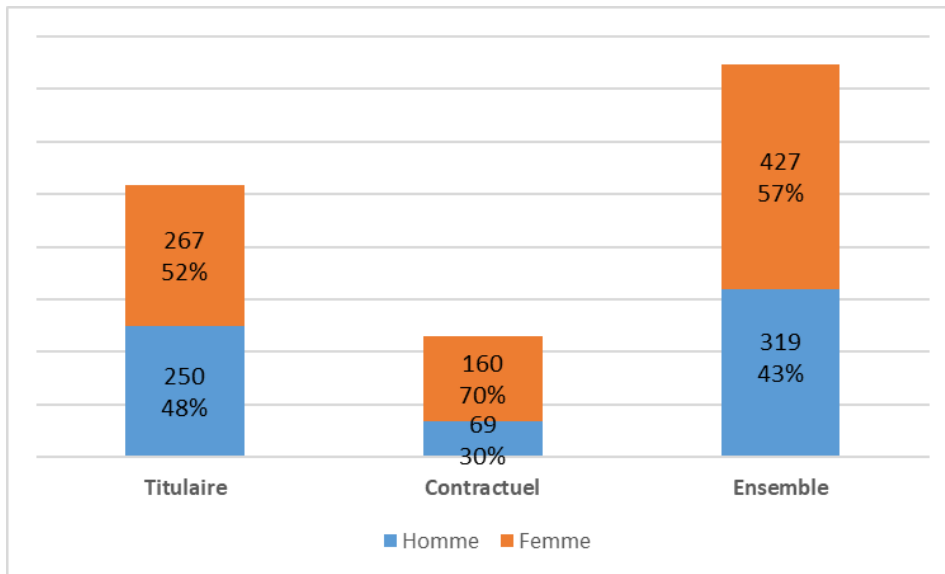
Titulaires/contractuels



Par catégorie

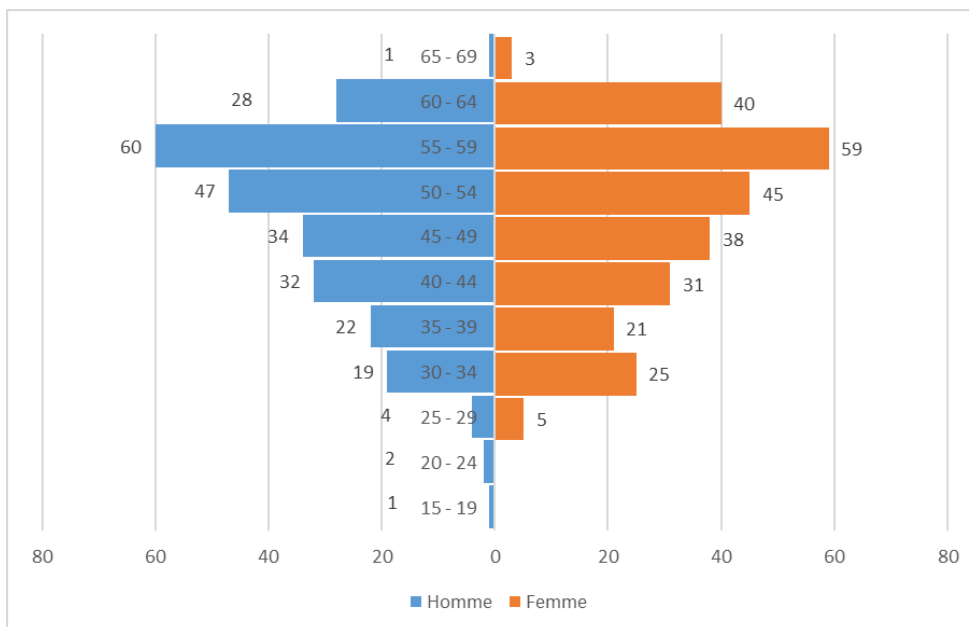


Par genre



| | Homme | Femme |
|---|-------|-------|
| A | 50% | 50% |
| B | 62% | 38% |
| C | 47% | 53% |

Pyramide des âges



En 2024, le budget doit prendre en compte la hausse du point d'indice de 1,5 % en vigueur depuis juillet 2023 (mais non prévue au BP 2023, l'impact est donc année pleine pour 2024), l'ajout de 5 points d'indice majoré à chaque agent au 1^{er} janvier 2024, les mesures liées à l'ajustement des grilles de traitement en fonction du relèvement du SMIC, le GVT et la dernière tranche de financement du RIFSEEP. Les montants relatifs à la prévoyance sont également rehaussés.

Deux postes de policiers municipaux supplémentaires sont prévus d'être ouverts en 2024 conformément aux engagements du projet de mandat.

L'évolution du chapitre de la masse salariale devrait ainsi se situer entre 6,5 et 7 %.

Le pilotage de la masse salariale dans son exécution nécessite un suivi fin, notamment dans un contexte où le niveau de vacances de postes se réduit, fruit d'une politique active d'attractivité de la collectivité.

Principales évolutions BP 2024 :

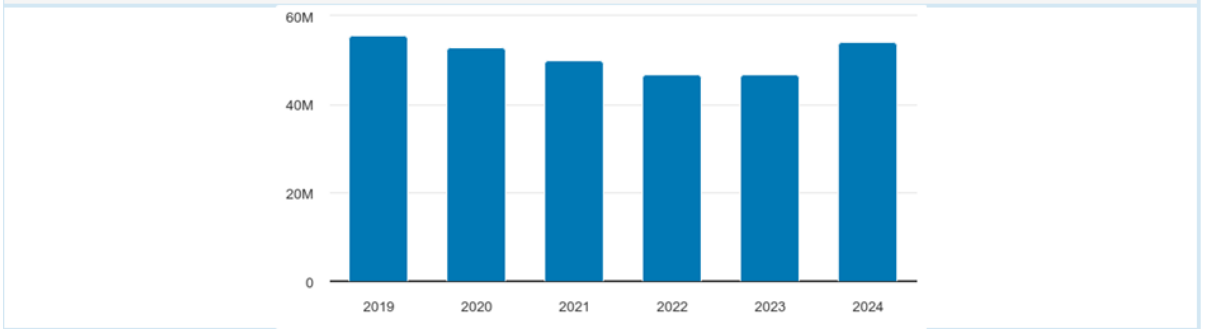
| | |
|--|------------------|
| RIFSEEP 2024 (25% de l'enveloppe) | 157 933 |
| CAP 2024 (6 mois) | 31 000 |
| CAP 2023 EFFET 2024 (6 mois) | 23 791 |
| REVALORISATION DES GUIDES CONFERENCIERS | 38 000 |
| PARTICIPATION MUTUELLE ET PREVOYANCE | 27 087 |
| TOTAL MESURES COLLECTIVITE | 277 811 |
| AUGMENTATION DU SMIC 2023 (agents horaires) | 74 619 |
| AUGMENTATION DU SMIC 2024 (agents horaires) | 50 445 |
| PASSAGE DE L'INDICE MAJORE MINI 353->361 AU 01/05/2023 | 85 525 |
| EVOLUTION DES IM AU 01/07/2023 | 41 219 |
| 5 POINTS 01/01/2024 | 241 722 |
| AVANCEMENTS ECHELONS 2024 | 88 923 |
| AVANCEMENTS ECHELONS 2023 - EFFET 2024 | 110 000 |
| AUGMENTATION POINT INDICE 1,5% | 289 532 |
| AUGMENTATION TAUX CNRACL | 132 362 |
| FORFAIT TRANSPORT 50->75% | 3 008 |
| TOTAL MESURES INCOMPRESSIBLES | 1 117 355 |
| CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES | 171 825 |
| AUTRES | 153 618 |

C / Dette

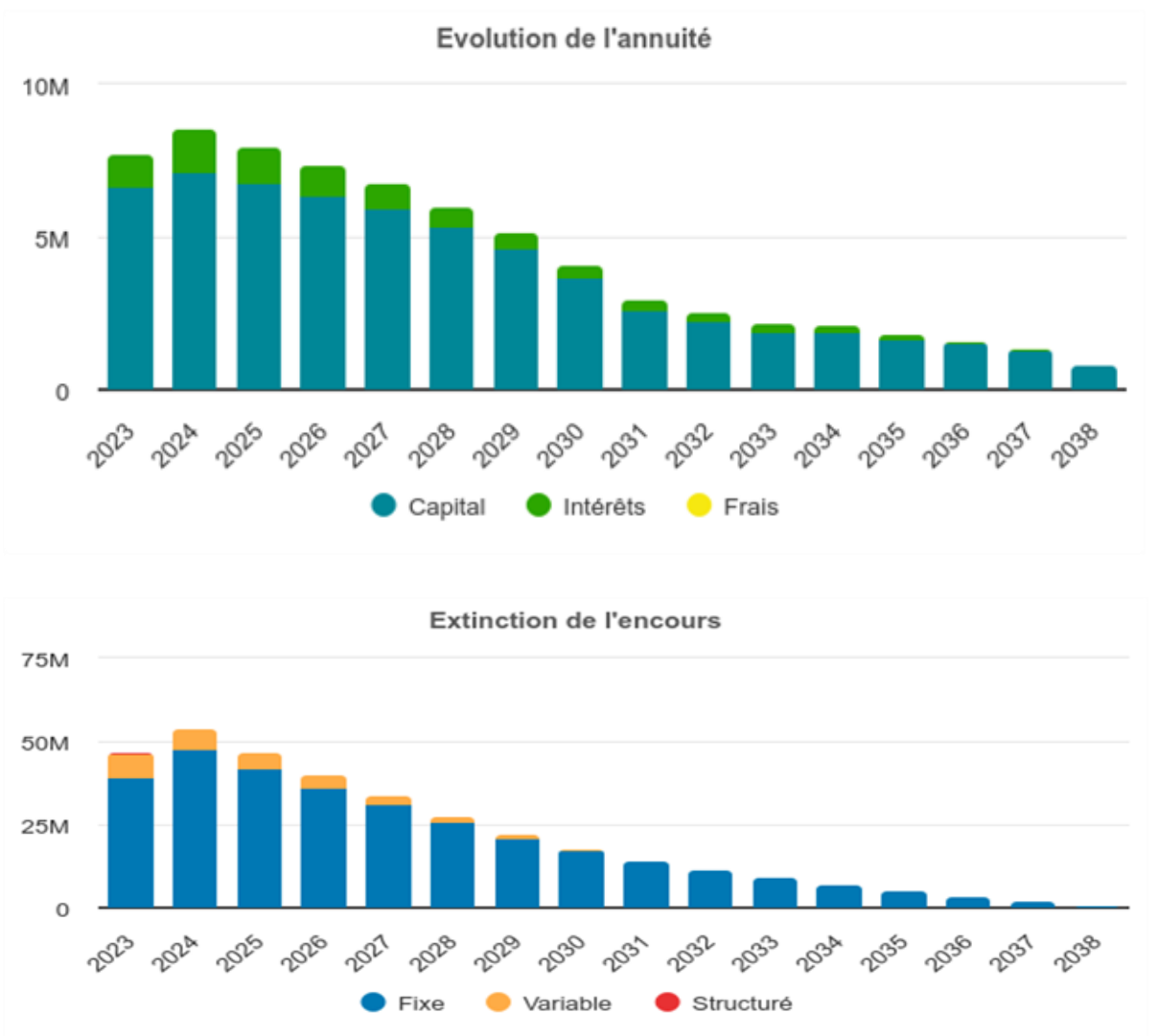
Encours et annuité au 31 décembre 2023

| Caractéristiques de la dette au 31/12/2023 | |
|--|--|
| Encours 54 014 465,20 | Nombre d'emprunts * 24 |
| Taux actuariel * 2,71% | Taux moyen de l'exercice 2,32% |
| <i>* tirages futurs compris</i> | |
| Charges financières en 2023 | |
| Annuité 7 727 310,72 | Amortissement 6 665 546,93 |
| Remboursement anticipé avec flux 0,00 | Remboursement anticipé sans flux 0,00 |
| Intérêts emprunts 1 061 763,79 | ICNE 268 219,30 |

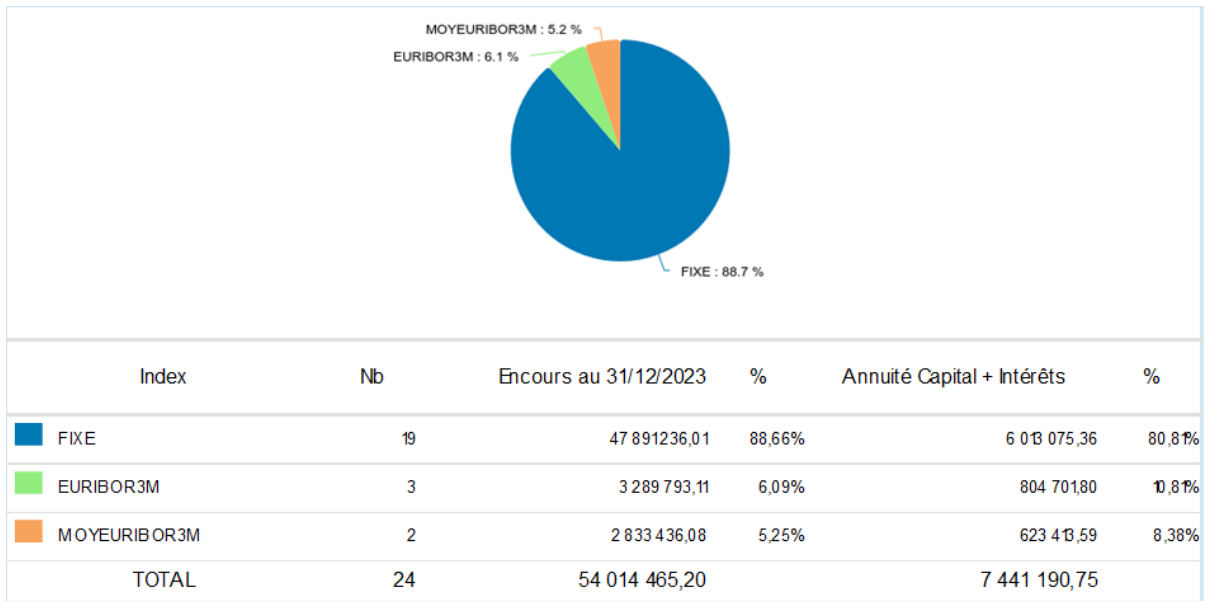
Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



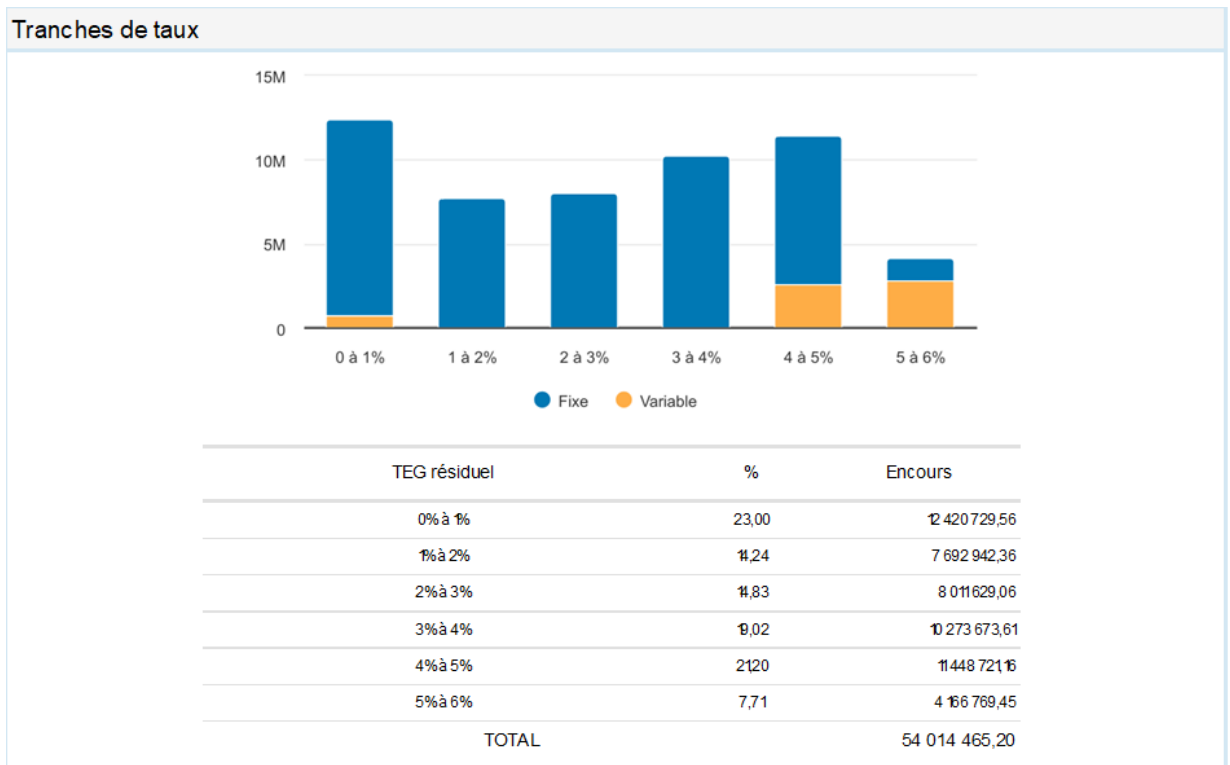
Évolution de l'annuité et de l'encours



Index de taux

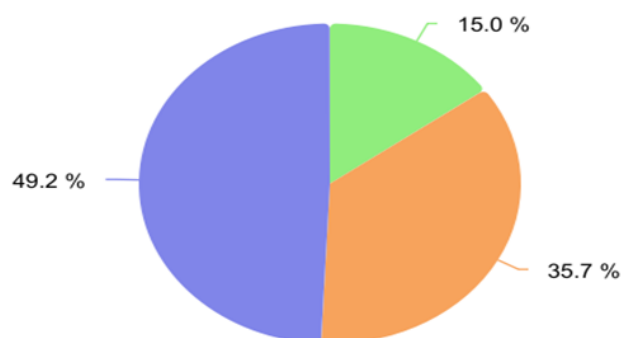


Coût des emprunts



Durée de vie résiduelle

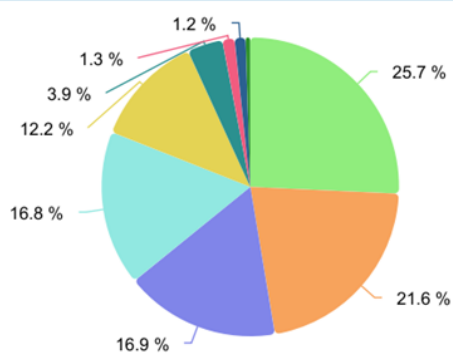
Répartition par durée résiduelle



| Durée résiduelle | Montant |
|------------------|----------------------|
| < 5 ans | 8 123 530,45 |
| 5 - 10 ans | 19 290 934,74 |
| 10 - 20 ans | 26 600 000,01 |
| TOTAL | 54 014 465,20 |

Origine des prêteurs

Prêteurs



| Prêteur | % | Montant |
|---|-------|----------------------|
| AFL | 25,73 | 8 900 000,00 |
| ARKEA Banque Entreprises et institutionnels | 21,61 | 11 670 856,62 |
| La Banque Postale | 16,86 | 9 106 072,98 |
| Caisse d'Epargne | 16,77 | 9 060 162,33 |
| Caisse Régionale de Crédit Agricole | 12,16 | 6 566 769,40 |
| Société Générale | 3,85 | 2 081 831,68 |
| Crédit Coopératif | 1,32 | 714 606,32 |
| Banque de Financement et de Trésorerie | 1,20 | 647 960,00 |
| Caisse des Dépôts et Consignations | 0,49 | 266 205,87 |
| TOTAL | | 54 014 465,20 |

La commune de Quimper utilise ses capacités en matière d'emprunt pour réaliser le programme d'investissement de l'équipe municipale, nécessaire au développement de la ville et aux besoins des habitants. Le levier de la dette est utilisé pour financer les investissements structurants, qui profiteront à plusieurs générations d'utilisateurs et contribuables.

L'enjeu est le maintien d'une épargne de gestion suffisante pour conserver une capacité de désendettement inférieure à 8 ans.

Il est à noter que les frais financiers ont augmenté rapidement en lien avec la montée des taux qui a vu passer les taux de 0.75 % à 15 ans début 2022 à désormais 3,94 % à 15 ans aujourd'hui.

III - LE CADRE BUDGÉTAIRE DE 2024

Les hypothèses de construction du budget 2024 s'appuient sur deux leviers principaux :

- une limitation de la progression des dépenses de fonctionnement (la hausse de la masse salariale – exogène – étant compensée par la diminution des coûts de l'énergie par ailleurs) ;
- une recherche de financement qui d'une part s'appuie sur l'adaptation de la grille tarifaire des services (en fonctionnement) et d'autre part sur la recherche de financements extérieurs (subventions en investissement).

D'autres mesures structurelles auront vocation à se déployer sur l'année 2024 et les suivantes, notamment la poursuite des économies d'énergie par les travaux de rénovation thermique, la recherche d'efficacité des dispositifs des politiques publiques.

1- ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fiscalité

Taxe foncière

En 2023, le produit de TF perçu s'est élevé à 44,8M€. L'actualisation prévue à la loi de finances (3.9 %) couplée à la variation physique des bases permet d'assurer une hausse du produit d'un peu plus de 1,7 M€.

Le taux de fiscalité de 37,20 % en 2023 restera identique en 2024.

Taxe d'habitation

La commune continue de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Elle a perçu 1,5 M€ en 2023.

L'actualisation des bases prévue par la loi de finances permettrait une évolution de 3,9 % du produit.

Droits de mutation

Après une année 2022 marquée par des produits de droits de mutation particulièrement élevés (3,8 M€), la baisse des transactions sur le marché immobilier s'est confirmée tout au long de l'année 2023 avec une diminution des produits de - 15% (3,3M€).

Les conditions d'accès au crédit étant toujours difficiles, la tendance et le ralentissement constaté du marché immobilier devrait se poursuivre sur l'année en 2024. Le montant prévisionnel des droits de mutation est donc aujourd'hui inscrit dans une cible d'environ 2,8M€.

Taxe électricité

La taxe sur l'électricité est assise sur la consommation d'électricité. Un taux d'actualisation indexé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac est également appliqué. Les prévisions 2024 se basent sur une stabilisation des consommations et une actualisation au niveau de l'inflation (1,47M€).

TLPE

La taxe locale sur la publicité extérieure a généré 717 K€ en 2023. Il est prévu une stabilité de cette ressource.

Compensations fiscales

Les compensations fiscales portent plus particulièrement sur des bases de taxe foncières, elles se sont élevées à 1,32 M€ en 2023, les prévisions les conduiraient à 1,41 M€ en 2024.

DSC

Le montant de la dotation de solidarité communautaire de 107 K€ sera inchangé en 2024.

DGF

La DGF est composée pour la commune de Quimper de trois parts, la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation nationale de péréquation (DNP).

Le montant de la dotation forfaitaire en 2023 a été de 8,070 M€ et devrait rester stable.

La DSU devrait progresser pour passer de 1,4 M€ en 2023 à 1,45 M€ en 2024.

La DNP devrait progresser pour passer de 1,23 M€ en 2023 à 1,3 M€ en 2024.

Tarification et autres recettes

Le montant des subventions perçues est d'environ 2 M€, elles sont constituées majoritairement des concours de la CAF. Ce montant devrait être stable en 2024.

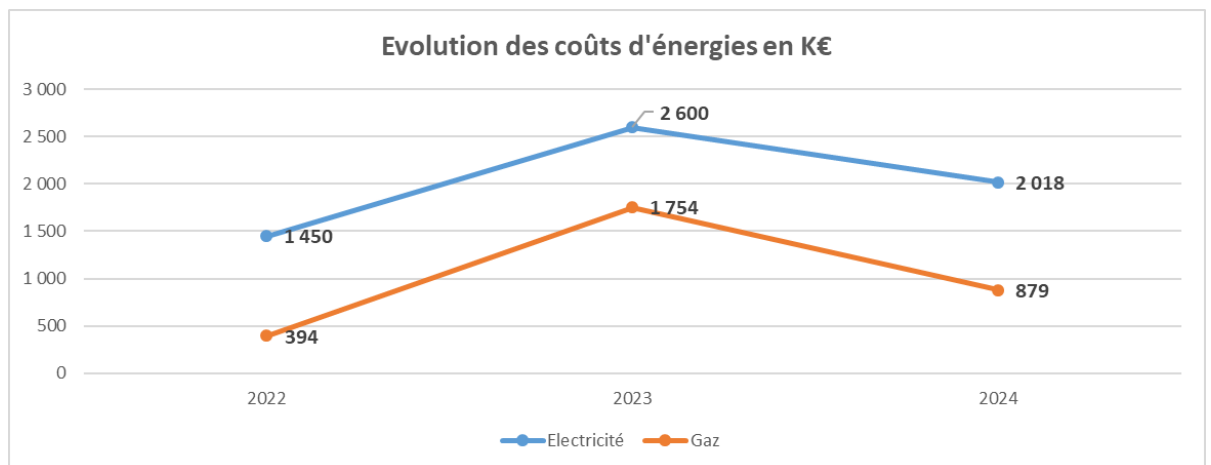
5,9 M€ de produits des services ont été perçus en 2023. La révision de certains tarifs à hauteur de l'inflation devrait entraîner une progression d'environ 2% de ces recettes.

2 – ÉVOLUTION DES DÉPENSES

Le total des dépenses réelles de fonctionnement sur le BP 2023 s'élevait à 64 282 K€.

Les dépenses d'énergies sont en repli, avec une baisse du coût de celle-ci dans le cadre des contrats avec le SDEF.

Pour autant, nous sommes loin de retrouver les prix antérieurs à la crise énergétique.



La masse salariale est en augmentation en conséquence plus particulièrement des mesures de hausse du point d'indice de juillet 2023 (effet année pleine en 2024), d'augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents au 1^{er} janvier 2024, d'augmentation du SMIC, du GVT et du financement de la dernière tranche du RIFSEEP.

Les autres postes de dépenses sont contenus pour permettre la préservation de l'épargne de gestion.

L'exercice 2024 prévoira également des crédits en fonctionnement et en investissement pour réparer les conséquences de la tempête Ciaran.

Il a été distingué les dépenses contraintes et/ou sanctuarisées et les autres dépenses. C'est sur ces dernières qu'il a été demandé de faire un effort de gestion, tout en poursuivant le plan de sobriété énergétique global pour contenir les prix de l'énergie.

3 – ÉVOLUTION DES SOLDES DE GESTION

Les évolutions subies sur les recettes et dépenses de fonctionnement devraient conduire à une augmentation de l'épargne de gestion de 2,2 M€ entre 2023 et 2024.

L'augmentation des produits de fiscalité et des dotations (+2,4 M€), la baisse des coûts de l'énergie (-1,8 M€) et l'augmentation de la masse salariale (+2 M€) constituent les principales évolutions budgétaires de 2024.

Sur ces 2,2 M€, 600 K€ seront alloués au financement de la montée des charges financières de la politique d'investissement.

L'épargne brute augmenterait ainsi de 1,6 M€.

4 – INVESTISSEMENT PRÉVISIONNEL

| Synthèse investissement | 2024 |
|-------------------------|-------------------|
| Dépense directe | 32 592 607 |
| Fonds de concours | 2 416 652 |
| Mixte | 176 000 |
| Total dépenses | 35 185 259 |
| Subventions | 1 911 500 |
| Autres recettes | 285 000 |
| FCTVA | 5 342 331 |
| Total recettes | 7 538 831 |
| Dépenses nettes | 27 646 428 |

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la présente délibération actant de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2024 et de l'existence du rapport visé à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales sur la base duquel s'est tenu ce débat.